

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical
Mercredi 9 avril 2025

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1172	21	11	0	7

Contrat de projet « Technicien Ecotoxicologie » - prolongation

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 9 avril 2025 à 14 h 30 au Pôle de Proximité : Maison du Cotentin, 9 rue de la Boularderie à SAINT-PIERRE- EGLISE, en présentiel, sur convocation du 27 mars 2025.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance
M. Thierry LETOUZÉ est Secrétaire de séance.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche - titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL
Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente
Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances
M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire
M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin²
M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI titulaires

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin
M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin
M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président
Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin
M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quetteville-Sur-Sienne
M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes
M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux
M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Contrat de projet « Technicien Ecotoxicologie » - prolongation

Vu le code de la fonction publique et les dispositions de l'article L.332-25 ;

Vu la délibération N°1115 du 27 mars 2023 autorisant la création d'un poste de technicien territorial en contrat à durée déterminée pour le projet « Ecotoxicologie » ;

Vu la délibération n°1142 du 27 mars 2024 acceptant la prolongation du contrat de projet ;

Vu le rapport de séance du 9 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du syndicat mixte Synergie Mer Et Littoral, sans abstention, ni voix contre, à l'unanimité des membres présents,

- **autorise** la prolongation, sur une durée de 6 mois, du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025, du contrat à durée déterminée sur le grade cible de technicien territorial et technicien principal de 2^{ème} classe (classification B4) d'un coût annuel d'environ 40 000 € (charges comprises), pour la finalisation du projet « Ecotoxicologie » ;

- **accepte** l'inscription au budget du SMEL des crédits nécessaires au versement des charges et à la rémunération de l'agent recruté.

Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,
Alain NAVARRET



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr